

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

9 JUILLET 2021

Le 9 juillet à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 1^{er} juillet 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	21
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	6 872.24

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET (n'a pas participé au vote), (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU (a participé au vote, départ à 19 h 00), Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, (Communauté de Communes Bièvre Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ (n'a pas participé au vote), Coralie BOURDELAIN (n'a pas participer au vote), (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Béatrice VIAL, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

Suppléant présent :

M. Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté).

Personnes ayant donné pouvoir :

M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN
 M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN
 M. Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Mme GERIN
 M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Martial SIMONDANT
 Mme Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir J. GULLON
 M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à CLAPPAZ
 M. Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves),

Autres personnes présentes :

Mmes et MM. Didier LOCATELLI, (Cabinet New Deal), Arnaud GERME, Amandine DECERIER, Marie ARDIET, Cécile BENECH, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Absents excusés :

Claudine LONGO, (Grenoble-Alpes Métropole), Christian DREYER, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté)

Objet : Instances – Modification de la composition du bureau

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 9 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 21-VII-II

Objet : Instances – Modification de la composition du bureau

Vu l'article L5211-10 du CGCT prévoit que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Vu la délibération n°20-XI-IV du 6 novembre 2020 votant la composition du bureau.

Vu la délibération n°20-XII-I portant modification des statuts de l'Etablissement Public du SCoT et apportant notamment des modifications sur la composition du bureau.

Mesdames, Messieurs,

L'élection des vice-présidents et des membres du bureau d'un Syndicat Mixte fermé composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale est encadrée par les dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie aux dispositions applicables aux communes.

Il convient ainsi pour l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau du Syndicat Mixte d'appliquer les dispositions telles que précisées aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 et L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les vice-présidents et les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Par délibération du 9 juillet 2021, conformément aux statuts de l'Etablissement Public du SCoT, le Comité syndical a délibéré et modifié le nombre de délégués amenés à composer le bureau, dans le respect de :

- La présidente
- 7 vice-présidents représentant chacun un EPCI adhérent au SCoT, au lieu de 6 vice-présidents représentant chacun un secteur
- Une liste complémentaire de 5 délégués au lieu de 6 délégués.

Ce qui ne modifie pas le nombre de membres du bureau.

Modification des représentations des Vice-Présidents désignés le 6 novembre 2021 :

Six vice-présidents ont été élus le 6 novembre 2020 par délibération n°20-XI-IV, pour siéger au bureau. Ils représentaient alors chacun un secteur du SCoT. Les secteurs du SCoT ne correspondent pas aux périmètres des EPCI, le Comité Syndical a décidé le 9 décembre 2020 que les Vice-Présidents représenteraient désormais une collectivité adhérente du SCoT. Il est donc proposé les modifications suivantes :

- Philippe CARDIN désigné en novembre 2020 en tant que vice-président représentant l'Agglomération Grenobloise, et étant désigné 1^{er} vice-président devient représentant de Grenoble-Alpes-Métropole, 1er Vice-Président de l'Etablissement,
- Coralie BOURDELAIN, désignée en novembre 2020 en tant que vice-présidente représentant le secteur du Grésivaudan, représente désormais la Communauté de Communes le Grésivaudan au Bureau,
- Bruno CATTIN, désigné en novembre 2020 en tant que vice-président représentant le secteur du Voironnais, représente désormais la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au Bureau,
- Martial SIMONDANT, désigné en novembre 2020 en tant que vice-président que vice-président représentant le secteur Bièvre-Valloire, représente désormais la Communauté de Communes Bièvre-Isère au Bureau,

- Jean-Claude DARLET, désigné en novembre 2020 en tant que vice-président représentant le secteur Sud Grésivaudan, représente désormais la Communauté de Communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère au Bureau,
- Béatrice VIAL, désignée en novembre en tant que vice-présidente représentant le secteur Trièves, représente désormais la Communauté de Communes du Trièves au Bureau,

Désignation d'un 7^{ème} Vice-Président pour représenter la Communauté de communes Bièvre-Est

Il convient de procéder à l'élection du vice-président qui représentera Bièvre Est.

La Présidente, Laurence THERY, propose la candidature suivante pour le titre de vice-président de Bièvre Est :

- Roger VALTAT

Elle constate qu'aucune autre candidature ne se déclare au sein des élus présents.

Rappel de la règle de calcul des voix et des sièges au sein du comité syndical issue des statuts de l'Etablissement Public du SCoT :

Pour le décompte des voix (article 6 des statuts) : chaque collectivité adhérente dispose d'un nombre de voix déterminé par la prise en compte de sa population et de la superficie du territoire qu'elle représente.

Un siège est attribué par groupement de communes adhérent majoré d'un siège par tranche de 5% des voix du groupement de commune adhérent.

Chaque délégué dispose de voix équivalent au nombre de voix de la collectivité qu'il représente divisé par le nombre de délégués désignés par cet EPCI (voir tableau ci-dessous)

	Population INSEE Fiche DGF 2019	Superficie	Population +superficie	Voix 2020	Sièges 2020	Poids du vote/délégués	Voix
Grenoble Alpes Métropole	452 687	54 550	507 237	43,94%	10	4,39%	439,40
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais	95 953	36 730	132 683	11,49%	4	2,87%	287,25
Communauté de communes le Grésivaudan	104 039	67 670	171 709	14,87%	4	3,72%	371,75
Communauté de communes Bièvre Est	22 343	15 440	37 783	3,27%	2	1,64%	163,50
Communauté de communes Bièvre Isère	55 274	69 560	124 834	10,81%	4	2,70%	270,25
Communauté de communes Saint-Marcellin-Vercors-Isère	46 565	59 619	106 184	9,20%	3	3,07%	306,67
Communauté de communes le Trièves	10 233	63 800	74 033	6,41%	3	2,14%	213,67
Total	787 094	367 369	1 154 463	100,00%	30		

Il est ensuite procédé au scrutin uninominal pour désigner le Vice-Président qui représentera la Communauté de Communes de Bièvre Est.

Deux assesseurs sont désignés pour assurer le bon déroulement du vote :

- madame Nadine Reux
- monsieur Vincent Fristot

Un secrétaire de séance est également désigné : Philippe Cardin

• **Election du 7^{ème} vice-président**

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Roger VALTAT	6872,24
	Six mille huit cent soixante-douze virgule vingt quatre
Abstentions	0
	Zéro
Votes blancs	0
	Zéro

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare :

- L'élection du 7^{ème} vice-président :
 - Roger VALTAT en tant que vice-président représentant Bièvre Est
- Effectif la nouvelle composition du bureau :
 - Philippe CARDIN en tant que vice-président représentant Grenoble Alpes Métropole, et étant désigné 1^{er} vice-président
 - Coralie BOURDELAIN en tant que vice-présidente représentant la communauté de communes du Grésivaudan,
 - Bruno CATTIN en tant que vice-président représentant la communauté d'agglomération du Pays Voironnais,
 - Martial SIMONDANT en tant que vice-président représentant la communauté de communes de Bièvre Isère,
 - Jean-Claude DARLET en tant que vice-président représentant la communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère,
 - Roger VALTAT en tant que vice-président représentant la communauté de communes de Bièvre Est,
 - Béatrice VIAL en tant que vice-présidente représentant la communauté de communes du Trièves.
 - Vincent FRISTOT en tant que délégué supplémentaire
 - Pierre BEJJAJI en tant que délégué supplémentaire
 - Franck FLEURY en tant que délégué supplémentaire
 - Laurent THOVISTE en tant que délégué supplémentaire
 - Nadine REUX en tant que déléguée supplémentaire

Vote : à l'unanimité
Voix pour : 6 872,24
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 9 juillet 2021

La Présidente

Laurence THERY